

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 3 juin 2024

Nombre de membres en exercice : **64**
Nombre de présents : **49**
Nombre de représentés : **7**
Nombre d'absents : **8**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE TROIS JUIN à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2024_056_CC_21
Information préalable à la mise à disposition d'un agent auprès du Groupement d'Intérêt Public (GIP) «Ecocité de La Réunion»

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Mme Huguette BELLO - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - M. Irchad OMARJEE - Mme Melissa PALAMA-CENTON - M. Julius METANIRE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-Anick FLORIAN - M. Michel CLEMENTE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Helene ROUGEAU - M. Yann CRIGHTON - Mme Lucie PAULA - Mme Eglantine VICTORINE - Mme Vanessa MIRANVILLE - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA - M. Philippe ROBERT - Mme Florence HOAREAU - M. Olivier HOAREAU - Mme Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - Mme Catherine GOSSARD - M. Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M. Armand MOUNIATA - Mme Brigitte LAURESTANT - Mme Danila BEGUE - M. Bruno DOMEN - Mme Marie ALEXANDRE - M. Pierre Henri GUINET - Mme Brigitte DALLY - M. Philippe LUCAS - M. Jacky CODARBOX - Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - M. Jean François NATIVEL - M. Josian ACADINE - Mme Audrey FONTAINE - M. Christophe DAMBREVILLE - M. Jean MARCEAU

Nombre de votants : 56

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
28 mai 2024

- date d'affichage et de publication de la liste des délibérations au plus tard le
10/06/2024

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Alexis POININ-COULIN - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - M. Alain BENARD - M. Karl BELLON - Mme Amandine TAVEL - M. Fayzal AHMED-VALI - Mme Jacqueline SILOTIA - Mme Armande PERMALNAICK

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

M. Tristan FLORIAN procuration à Mme Audrey FONTAINE - Mme Suzelle BOUCHER procuration à M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Virginie SALLE procuration à M. Yann CRIGHTON - M. Gilles HUBERT procuration à M. Olivier HOAREAU - M. Maxime FROMENTIN procuration à Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Rahfick BADAT procuration à M. Bruno DOMEN - Mme Jocelyne JANNIN procuration à M. Daniel PAUSE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 JUIN 2024

AFFAIRE N°2024_056_CC_21 : INFORMATION PRÉALABLE À LA MISE À DISPOSITION D'UN AGENT AUPRÈS DU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC (GIP) «ECOCITÉ DE LA RÉUNION »

Le Président de séance expose :

Dans le cadre de la structuration de ses services, le Groupement d'Intérêt Public (GIP) «Ecocité de La Réunion» a souhaité procéder au recrutement d'un Responsable administratif et financier.

La candidature de Monsieur Christophe ZEGANADIN ayant été retenue par le GIP «Ecocité de La Réunion» pour exercer ces fonctions, ce dernier a, par courrier en date du 26 avril 2024, sollicité une mobilité au sein du GIP «Ecocité de La Réunion» par voie de mise à disposition pour une durée de trois ans.

Conformément à l'article L. 512-12 du Code général de la fonction publique, l'assemblée délibérante est informée qu'à compter du 1^{er} juillet 2024, Monsieur Christophe ZEGANADIN sera mis à disposition auprès du GIP «Ecocité de La Réunion» pour une durée de 3 ans, pour y exercer, à temps complet, la fonction de Responsable administratif et financier.

Cette mise à disposition pourra être renouvelée avec l'accord des intéressés dans les mêmes conditions (nature des fonctions, conditions d'emploi de l'agent, modalités de remboursement, etc).

Le montant de la rémunération de l'agent ainsi que les contributions et les cotisations sociales afférentes, seront remboursées intégralement par le GIP «Ecocité de La Réunion» au prorata de la durée de la mise à disposition de l'agent.

Le GIP « Ecocité de La Réunion » pourra verser à l'agent un complément de rémunération selon les règles applicables aux personnels exerçant leurs fonctions dans l'établissement d'accueil.

Le projet de convention de mise à disposition est joint en annexe.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 21/05/2024.

A reçu un avis favorable en Commission Affaires Générales du 14/05/2024.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Ouï l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 4 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :

- PRENDRE ACTE de la mise à disposition de Monsieur Christophe ZEGANADIN auprès du Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Ecocité de La Réunion » à compter du 1^{er} juillet 2024 dans les conditions susmentionnées.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président